

**Journées d'études de l'Union catholique
internationale de la Presse**

Dakar, 25 - 31 juillet 1994

**Les Journalistes
et la démocratisation en Afrique**

**Raphaël NDIAYE
Chercheur à ENDA TM
Dakar, juillet 1994**

Sommaire

Avant-propos	3
I - Contexte de la profession : contraintes et entraves au métier de journaliste	6
II - La démocratie et ses repères traditionnels en Afrique	11
2.1 - Les institutions politiques traditionnelles en Afrique	12
2.2 - Le devoir d'informer dans la tradition	15
2.3 - Le dispositif d'information dans la tradition	16
III - L'appel aux mutations	18
IV - Sur les sentiers de la démocratisation	21
4.1 - Repères axiologiques	22
4.2 - Le rôle du journaliste dans la démocratisation	23
Bibliographie sélective	24

Avant -propos

L'Association des Communicateurs catholiques du Sénégal m'a fait un honneur redoutable, en me demandant d'introduire le thème de cette rencontre : **Les journalistes et la démocratisation en Afrique.**

Elle me sait principalement actif dans d'autres champs d'investigation que le journalisme. Mais encore, elle me sait avoir un petit pied dans celui du journalisme, par la médiation de la radio que je pratique depuis plus de dix ans. Ainsi, je suis à la fois *dans* et *hors* de la profession.

Je suis vraiment des vôtres, sans en être vraiment !

C'est une posture, un observatoire, un lieu d'expression à la fois confortable et délicatement périlleux.

S'il permet d'opérer la distanciation nécessaire à l'avènement d'une analyse objective, elle semble couvrir les germes de la désolidarisation.

Sans doute attendez-vous de moi ce regard libre, essentiel à une investigation qui nous sorte des champs et des ruses de la subjectivité ! Certes ! Mais en toutes choses il y a quelque risque à déplaire. Ce risque est encore plus net avec le journaliste, lorsqu'il s'agit de sa propre pratique. Or sa plume et sa langue peuvent être acerbes ! Face à la complexité du champ à investir et à la qualité de l'auditoire que vous constituez, j'ai conscience des limites de ma communication et ne saurais trop le souligner.

Me rassérène simplement notre commune volonté de marquer une avancée significative, au nom de l'idéal que nous partageons : celui du **Bien commun.**

"... *le savoir doit être secret*".

Ainsi s'exprime Djéli Mamadou KOUYATE, griot du village de Djéliba Koro, dans la circonscription de Siguiri en Guinée.

Sous sa dictée, Djibril Tamsir NIANE, historien, a écrit son merveilleux livre : "*Soundjata ou l'épopée mandingue*".⁽¹⁾

Tout en s'insurgeant contre une telle opinion qu'il sait particulièrement répandue chez les griots traditionalistes et plus largement chez les dépositaires des savoirs en Afrique de l'Ouest, D.T. NIANE l'explique ainsi en note : « Selon eux - les griots traditionalistes - les Blancs ont rendu la science vulgaire : quand un Blanc sait quelque chose, tout le monde le sait. »⁽²⁾

En paraphrasant D.T. NIANE, nous pourrions dire : « Quand un journaliste sait quelque chose, tout le monde le sait ! »

Quoique toute information ne soit pas bonne à diffuser et ne doive point être portée aux quatre vents par lui, le journaliste a pour vocation naturelle d'informer, de faire savoir, en exprimant ou en ré-exprimant ce qui a été entendu, vu ou vécu - dans un idéal de fidélité - et dans une démarche d'amplification.

Cette vocation est bien rendue par sa dénomination en wolof : Taskatu xibaar : ***Eparpilleur de choses entendues, de nouvelles.***

L'éparpilleur de choses entendues rapporte à d'autres qui étaient absents - pour quelque raison - des faits vécus ou des paroles proférées dans un contexte précis et pour un public qui en constitue la référence, l'aune de dimensionnement. Ce faisant, il risque de déformer, d'escamoter, d'en rajouter, d'en fausser d'une manière ou d'une autre l'esprit, tout en les partageant à d'autres qui n'en étaient peut-être pas les destinataires et ne devraient peut-être pas les entendre. Consciente de ces risques, la tradition assujettit la fonction de reportage à la présence de témoins, qui infirment, complètement ou confirment. A défaut, elle limite sinon interdit le reportage. Conséquemment, elle tend à assimiler le rapporteur à un menteur, en désignant l'un et l'autre du même nom. Elle incite à s'en défier, à s'en méfier à le redouter. A preuve, ce poème traditionnel local qui date des années 1960/70 :

(1) Paris, Présence africaine, 1960, p. 78.

(2) *ibid*, p. 79.

*O mère !
 Plutôt habiter avec le mangeur d'âme
 Qu'on fuit dans la contrée
 Qu'avec un rapporteur !
 La mauvaise parole
 Est comme un tam-tam
 Qu'on bat dans la contrée !*

Le reportage s'inscrit effectivement dans le registre de la mauvaise parole car, en plus des risques de travestir la vérité, il trahit potentiellement la confiance témoignée ou manifeste l'incapacité à garder pour soi un secret dont on aura été jugé digne.

Ces quelques faits indiquent le contexte problématique de la diffusion de l'information et de la pratique du métier de journaliste dans des sociétés comme les nôtres, qui classent au premier plan de leurs valeurs de référence la *discrétion* (sutura), et la *retenue* (kersa) ; qui valorisent le *secret* comme modalité de gestion du savoir et d'une certaine façon de l'information, et érigent la *démarche initiatique* au rang de la voie la plus appropriée pour l'acquisition du savoir. Certes il n'y a pas de société sans diffusion de l'information et les nôtres ne sauraient faire exception à cette règle. Il reste cependant à les interroger pour savoir comment, dans le contexte que voilà, elles ont abordé et réglé cette question, au plan des règles déontologiques, des structures sociales qu'elles ont secrétées, comme des institutions politiques qu'elles ont mises en place.

La fonction d'informer est corrélative de celle d'éveiller les consciences, notamment par l'analyse et la critique saine et objective. Sous ce rapport, le journaliste a le redoutable rôle de dire la *voie droite* sinon de la suggérer et de fustiger les "*sentiers obliques*".

Son rôle dans la démocratisation en Afrique - comme ailleurs - nous semble s'originer largement dans cette dimension de sa fonction.

Il reste dès lors à savoir de quel lieu il parle, et au nom de quelles valeurs de référence ; comment le situent ses qualités propres par rapport à l'idéal qu'il trace ou qu'il pointe de l'index ; quel rôle il a joué ou devrait jouer dans la démocratisation en Afrique ?

I - CONTEXTE DE LA PROFESSION : CONTRAINTES ET ENTRAVES AU METIER DE JOURNALISTE

Malgré le formidable développement que connaissent les moyens d'expression écrite aujourd'hui et l'existence de plus de 50 systèmes d'écriture en usage en Afrique au cours des siècles, nos pays demeurent fondamentalement encore des pays d'expression orale. C'est dire que le corps social, dans sa grande majorité, continue de réagir par rapport à parole, à ses catégorisations et aux règles déontologiques liées à son usage. En s'alimentant très largement dans ce registre, même pour reporter le produit de sa collecte sur celui de l'écrit, la fonction de journaliste s'apprécie très largement à travers ce mode d'expression. On peut, dès lors, apprécier cette fonction à travers la conception de la parole et les attitudes et comportements définis à partir de celle-ci.

La parole est traitée différemment en raison de la diversité de ses contenus et des enjeux variables, attachés à ces derniers. On peut en faire la lecture à partir de ses lieux d'expression, en distinguant notamment une parole publique, exprimée à la place du quartier, du village, ou sous l'arbre à palabres. Ceux qui ont accès à ces lieux sont connus : il s'agit généralement des hommes adultes et des jeunes circoncis et initiés. Quelquefois pendant les assemblées villageoises qui se tiennent dans ces lieux, les femmes peuvent être conviées. Les fêtes populaires se passent également en ces lieux, avec le déploiement d'une parole poético-musicale qui, selon les cas, sélectionne les âges et les sexes ou les rassemblent tous. En général, la parole qui se développe ici, est de réjouissance et de communion. En ces lieux, s'exprime aussi la parole d'information, délivrée au nom de l'autorité, qu'il s'agisse des chefs de village, des chefs de contrée, ou d'une quelconque autre autorité traditionnelle. Peu de contraintes frappent la diffusion de ce type de parole.

Au contraire, toute parole permettant d'accéder à un savoir significatif et organisé, est gérée autrement. Sa diffusion se fera dans la pénombre d'une case ou dans un enclos d'initiation, à l'abri des oreilles auxquelles elle n'est pas destinée. C'est cette parole qui donne accès à la vraie connaissance. Son détenteur potentiel se doit d'être capable de la porter sans qu'elle ne lui tourne la tête. En effet, disent les Bambara, la parole est à l'image de l'enfant qui, dans le sein de sa mère, lui ronge les côtes de l'intérieur (Zahan, 1960). Il s'agit d'une parole-patrimoine, dont le détenteur est dépositaire, non pas à son nom exclusif, mais généralement à celui d'une collectivité. Qui plus est, il se doit d'obéir aux règles attachées à sa détention et à sa délivrance.

Conscient de ce fait, le vieux chasseur dogon du nom de Ogotemméli usera d'un subterfuge pour faire savoir à l'ethnologue Marcel Griaule – et à l'insu des témoins

présents - qu'il voulait lui délivrer un message essentiel. Nous sommes en 1947 et les faits se passent dans le village de Ogol du bas en pays dogon. Depuis 15 ans, Marcel Griaule se rendait régulièrement dans ce pays. Pendant 15 ans, le vieux chasseur dogon a pris la précaution de s'informer sur lui pour mieux le connaître et savoir s'il était digne d'être initié à la cosmogonie dogon, tout en permettant à celle-ci, par la médiation de l'écriture d'être fixée et sauvée. A t-il eu la certitude à l'issue de cet examen que Griaule pouvait recevoir sa parole essentielle ? Ogotomméli le manda chercher pour, dit-il, lui vendre une amulette. Que pouvait faire Griaule d'une amulette dogon ? Certes l'objet pouvait présenter quelque intérêt en raison notamment de sa formule d'utilisation et des pistes de recherche qui seraient ainsi ouvertes ! Mais l'ethnologue n'a pas été demandeur de cet produit comme le laissait entendre le message transmis au nom de Ogotomméli :

« - Un vieux chasseur veut vous voir...

- Il est malade ?

- Non il veut vous vendre une amulette.

- Laquelle ?

- Une amulette que vous aviez commandée il y a dix ans, contre les balles.

- Je n'ai pas souvenir de cette... »

Griaule se mordit les lèvres, saisit rapidement le caractère insolite de la démarche et conclut qu'il s'agissait d'un message codé. Il acquiesça en décidant d'aller voir le vieux chasseur.

Quand il lui rendit visite, celui-ci n'évoqua plus l'amulette, ce qui confirma l'ethnologue dans l'idée qu'il s'agissait là d'un subterfuge.

Ogotomméli mit beaucoup d'attention à choisir l'emplacement d'où il allait parler à Griaule : celui devait garantir au maximum la discrétion des révélations qui seraient faites. Par-dessus les clôtures mitoyennes, les femmes jetaient des coups d'oeil, et tendaient l'oreille. Or la parole à dire à l'ethnologue était gigantesque et lui seul en était destinataire. De plus, il prenait un risque en la dévoilant. La tradition ne l'en autorisait pas. Il dit lui-même :

« - Si l'on m'entendait, j'aurais un bœuf d'amende ! »

Conscient de l'enjeu que représentait la sauvegarde des savoirs dont il se savait dépositaire, et confiant en la qualité de l'interlocuteur qui pourrait recevoir son message et le multiplier, il parla pendant 33 jours et sous sa dictée, Griaule produit le

merveilleux livre : *"Dieu d'eau, entretiens avec Ogotomméli"*. Comme s'il avait eu la prémonition de sa fin prochaine, il mourut quelques mois plus tard, le mardi 29 juillet 1947, laissant à la postérité, par la médiation de l'ethnologue et de l'écriture, un héritage essentiel dont la découverte par le monde scientifique et le grand public lança de façon formidable les études sur le monde dogon...

Au contraire de Ogotomméli qui fit les premiers pas après 15 ans d'observations, Wa Kamissoko du village de Kéla au Mali résistera pendant 15 ans aux assauts du chercheur malien Youssouf Tata Cisse pour le décider à délivrer la parole essentielle qu'il détenait. Il finit par acquiescer, en prenant part au premier colloque organisé par la Fondation SCOA sur les traditions orales de l'empire de Ghana, en 1975 à Bamako.

Appartenant à une communauté de griots d'un village attaché à la famille des KEITA au cœur du Mandé, Wa Kamissoko était dépositaire, au même titre que les autres, des traditions essentielles de ces terroirs. S'il redouta pendant longtemps de répondre aux sollicitations de Youssouf Tata Cisse qu'il savait sérieux et intègre, c'est que sa communauté d'appartenance ne lui reconnaissait pas l'autorité de décider seul de la diffusion de ce patrimoine commun. En cédant en 1975, ce fut pour confronter les traditions orales de l'empire du Ghana aux connaissances et aux approches des historiens modernes dans une investigation commune, dont il cernait bien l'intérêt scientifique. Cependant, cette liberté qu'il prit lui valut, en signe de mise en garde, de succomber aux affres d'une maladie inattendue et bizarre. Il s'en releva quelque temps après. Minimisa-t-il l'avertissement ou manqua-t-il de prendre conscience de son origine ? Toujours est-il qu'en février 1976, il prit part de nouveau, au 2e colloque organisé par la Fondation SCOA sur les traditions orales de l'empire du Mali, dans la logique de cette démarche de confrontation, d'approches et de connaissances entre le monde des historiens modernes, et celui des historiens traditionalistes.

Au mois d'août de la même année, le mal le frappa une deuxième fois, mais cette fois-ci bien plus sérieusement. La Fondation SCOA le transféra à Paris où, dans les hôpitaux les plus réputés, il subit toutes sortes d'analyses et d'exams. Tous furent muets, ne révélèrent rien, alors que dépérissait inexorablement le géant à la voix de stentor qui se qualifiait « grand griot » !

Il demanda à rentrer dans son pays car, disait-il, il savait de quoi il souffrait. Il y rentra. Il y mourut. C'était la sanction de la liberté prise vis-à-vis d'une parole dont il était

dépositaire au nom d'une collectivité, et qu'il se permit de délivrer sur la demande assidue de la recherche¹.

Le vrai savoir doit être un secret ! Ce point de vue de l'opinion, l'Afrique d'hier et d'aujourd'hui le partagent avec l'Egypte pharaonique, tout au moins dans la gestion des cosmogonies. Les prêtres égyptiens avaient des connaissances scientifiques indiscutables mais veillèrent à les entourer d'une gangue religieuse et à imposer la démarche initiatique pour y accéder : "L'initié s'engage à garder le secret de l'enseignement reçu, s'habille avec des vêtements de lin, à l'exclusion de tissus en laine, et doit se garder de manger des fèves" (Cheikh Anta DIOP, 1967, p. 222).

Parmi les anciens Grecs initiés en Egypte, Pythagore est de ceux que les Egyptiens préféraient, parce qu'il respectait et mettait en œuvre cet esprit initiatique dans la secte qu'il avait fondée et dirigeait dans son pays.

Pour l'auteur de "Nations nègres et culture", cette attitude des prêtres égyptiens ne traduit pas un «manque de logique ou de maturité scientifique mais parce que leur prestige et les intérêts mêmes de leur caste sacerdotale militaient pour ce maintien, pour cette coexistence du divin et du profane dans la théorie» (1967, p. 218).

On pourrait dire de l'Afrique qu'elle a largement systématisé la démarche initiatique et que nombre de ses cycles de formation traditionnelle, s'inscrivent dans cette voie : sociétés initiatiques liées à la circoncision, à l'excision, à la maîtrise de métiers et techniques (chasse, forge, poterie...) etc.

Initiée aux savoirs scientifique et philosophique de l'Egypte pharaonique, la Grèce antique les extraira de leurs cercles initiatiques pour les porter à l'**Agora**, la place publique où se tenaient les assemblées du peuple, et en fera une matière commune, traitée publiquement sous le contrôle de chacun et passée sous le seul crible de la raison discursive.

Ce processus atteint une maturité certaine avec Platon, dont les écrits, sous la forme de dialogues conduits par Socrate, en donnent une singulière illustration.

¹ Nous avons eu la chance de prendre part à ce second colloque de la Fondation SCOA à Bamako. Nous en avons enregistré tous les débats au magnétophone pour le compte des Archives culturelles du Sénégal dont nous assurions la direction. Nous avons également enregistré Wa Kamissoko à Bamako puis à Sangha en pays dogon, et avons suivi son transfert à Paris au mois d'août. Nous trouvions alors à Niamey où nous avons été informés des péripéties de ce voyage par Jean Rouch. Plus tard, c'est la Fondation SCOA qui nous apprit sa disparition en novembre ou décembre 1976.

De nombreux facteurs expliquent ce retournement de situation de l'Égypte à la Grèce, en particulier les systèmes politiques et la géographie, ainsi que les données historiques des deux pays (cf. C.A. DIOP, 1967, p. 218 et ss).

A ce qu'il nous semble et pour en revenir à notre thème, la démarche du journaliste, qui porte à la place publique par l'information, l'analyse et la critique des faits jugés d'intérêt commun, s'apparente bien plus à celle de l'Agora grecque plutôt qu'à celle des cercles initiatiques, à laquelle sa société d'origine demeure peu ou prou encore attachée. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la prise en charge de sa profession au quotidien.

Bien entendu, nos sociétés ont largement évolué. Elles ont aujourd'hui accès aux moyens modernes de communication. Elles ont mis en place d'autres moyens d'accès au savoir par l'école moderne et tous ses accompagnements dont les structures documentaires, les démarches d'expérimentation etc. Les lecteurs de la presse écrite, du fait de l'éducation dont ils ont bénéficié, se reconnaîtront moins dans l'approche initiatique. Il en va de même des journalistes qu'ils lisent. Cependant, les auditeurs de la radio et de la télévision en sont plus proches, en raison de leurs références culturelles, de leur nombre, de leur diversité, des lieux où ils se trouvent et où les messages émis peuvent leur arriver ; en raison par ailleurs du canal oral emprunté par ces médias et qui s'inscrit en droite ligne dans leurs traditions culturelles.

Que le lien se soit estompé, qu'il demeure ténu ou fort, il faut prendre conscience de ces faits, de la distance ou de la proximité entre les produits et démarches proposés par les journalistes, et les traditions locales. Des valeurs comme la *discrétion* (sutura)- et la *retenue* (kersa), qui sont encore des références vivantes pour notre comportement quotidien, s'enracinent très fortement dans l'approche initiatique, et la gestion du savoir par le secret.

Qui que nous soyons, dit la tradition, nous avons quelque laideur à dérober à la vue des autres ! Ainsi s'explique le symbolisme du coton dans nombre de cérémonies et rituels traditionnels et en particulier ceux du mariage, qui voit l'épouse recouverte d'un pagne blanc et d'un autre noir, aspergée de ce produit pour l'aider à vivre dans la discrétion et à être un instrument de discrétion⁽¹⁾. C'est également au regard de telles valeurs que la structure de nos habitats dérober à la vue du passant, la cour intérieure des maisons ou concessions traditionnelles - véritables salles de séjour - par ce petit panneau qui

(1) Ce faisant les femmes chantent à son endroit :
Jeune épouse, sache ce que tu sais et tais-le,
Jeune épouse, vois ce que tu vois et tais-le,
Jeune épouse, entends ce que tu entends et tais-le...

empêche de voir depuis la rue ce qui se passe dans cet espace, tout en permettant, en le contournant, de pouvoir y accéder. Le nom de ce panneau est symptomatique : *mbañ gaacce* – le refus de la honte – car ce que pourrait voir le passant, depuis la rue, ne serait peut être pas à l'honneur de ceux de la maisonnée. Il vaut mieux, en tous les cas, le dérober à leur vue.

Le métier de journaliste est très largement d'*indiscrétion*. Certes il y a une déontologie qui commande d'opérer un tri de ce qu'on peut divulguer, révéler, à partir des indiscrétions qu'on ne peut légalement se permettre. Il n'est pas sûr cependant que les références déontologiques du journaliste coïncident avec les normes du corps social au service et au nom duquel il œuvre. Il n'est pas sûr que de part et d'autre, on convienne de la matière à porter à la place publique et qui, d'une manière ou d'une autre, dénude et livre à autrui ce qu'on aurait aimé cacher, parce que quelque part cela signe notre vilénie.

A côté de ces contraintes et entraves de type socioculturel, il y a toutes celles conçues et mises en œuvre dans le cadre de nos Etats modernes. Le législateur a été mobilisé au nom de la protection du citoyen, de l'Etat et de ses moyens de fonctionnement, ainsi que du respect de la déontologie, pour concevoir des textes et règlements qui posent de réelles contraintes à l'exercice du métier de journaliste, constituant parfois de véritables corsets !

En réalité les pouvoirs publics ont une conscience aiguë de la portée du travail du journaliste "détenteur du quatrième pouvoir", et adulent celui-ci autant qu'ils le craignent. Vivant ces contraintes au quotidien, vous en avez une bien meilleure connaissance que moi pour qu'il soit nécessaire d'insister.

II - LA DEMOCRATIE ET SES REPERES TRADITIONNELS EN AFRIQUE

Bien curieuse période que la nôtre, qui semble gommer toutes les différences de conceptions et d'approches, pour ériger la démocratie en modèle unique, dans la gestion de la cité !

Dans l'acception courante, le modèle démocratique confère la souveraineté à l'ensemble des citoyens, libres et égaux en droits. La démocratie est devenue un critère pour jauger et juger les régimes politiques, la cohésion des nations, et pour accompagner et favoriser le développement, dont elle se donne comme une condition sine qua non. L'Afrique n'a pu s'inscrire en marge d'un tel mouvement à prétention universaliste.

Sans engager le débat sur la légitimité de cette prétention, interrogeons-nous pour savoir quelles bases démocratiques ou quelles prédispositions à la démocratie nos sociétés africaines offrent-elles, depuis la période précoloniale, à l'avènement de ce système ? Nos Etats modernes, en s'inscrivant dans la mouvance démocratique, prolongent-ils les prédispositions des institutions politiques traditionnelles, ou les ignorent-elles ?

L'organisation du corps social, de même la perception de l'individu et du groupe, constituent-elles un potentiel dynamique pour l'avènement et la pérennisation de la démocratie dans nos pays ? Commençons par interroger les institutions politiques traditionnelles.

2.1 - Les institutions politiques traditionnelles en Afrique

Pour appréhender le phénomène démocratique dans la société africaine traditionnelle, nous avons fait appel à l'analyse de quelques auteurs, aux fins d'alimenter la réflexion et le débat, et sans prétention à quelque exhaustivité que ce soit.

Le premier auteur que nous interrogeons est Maurice FIFATIN, maître assistant à l'Université du Bénin⁽²⁾. Celui-ci préconise de se référer à la triade : *Divinité - ancêtres/monarque/peuple*, émanation d'une société apparemment inégalitaire, en réalité composée de cercles concentriques qui s'imbriquent les uns dans les autres. Et l'auteur de citer SENGHOR :

« La famille, la tribu et le royaume ne sont les seuls organismes communautaires qui lient et sous-tendent, en même temps, le nègre. Il existe, à côté d'eux, tout un réseau d'organismes, dont les plans interfèrent avec les leurs. Ce sont les fraternités d'âge, sortes de mutuelles entre lesquelles se répartissent les générations, les corporations de métiers et les confréries à rites secrets. Celles-ci ont un rôle social, voire politique, surtout religieux, chez des peuples où la séparation du profane et du sacré, du politique et du social est un fait rare et tardif. »

Puis FIFATIN se demande si l'on peut qualifier de *démocratiques* les pratiques institutionnelles dans la société traditionnelle africaine ?

A cette interrogation, il apporte des éléments de réponse dont voici quelques-uns.

- Il existe un "contexte démocratique spécifique", un fait démocratique découlant des pratiques institutionnelles, une démocratie "naturelle" et non originelle.

(2) FIFATIN, Maurice : **La notion de démocratie et les autorités traditionnelles en Afrique noire**. Dakar, 1986, 19p., ronéo.

Pour l'auteur, le peuple est présent à toutes les manifestations de souveraineté à travers ses représentants, les oligarques, qui élisent et contrôlent le souverain avec le pouvoir essentiel de le destituer.

De son côté, le souverain a le devoir d'informer le peuple ainsi que les oligarques de toutes les décisions qu'il prend.

L'auteur estime que la liberté d'expression du peuple est également garantie. Il caractérise la démocratie "naturelle" en notant :

- qu'elle fait disparaître la lutte des classes telle qu'on la rencontre dans les démocraties parlementaires en Europe ;
- qu'elle se manifeste au niveau de toutes les fonctions sociales ;
- qu'elle se fonde sur la croyance en l'égalité fondamentale des individus et leur droit légal à l'expression ;
- qu'elle ne connaît pas le principe majoritaire, mais celui du consensus ;
- que le sacré en est la clef au contraire de la démocratie occidentale qui s'appuie sur l'élection.

Au regard de tous ces faits, l'auteur conclut que : « ... la démocratie "naturelle" en Afrique noire trouve sa place dans la typologie des démocraties contemporaines... et engendre une démocratie fonctionnelle et une démocratie économique. »

*
* *

• Analysant les institutions politiques de l'Afrique de l'Ouest précoloniale et la démocratie traditionnelle, Pathé DIAGNE – chercheur sénégalais – classe les sociétés de cette région en deux grandes catégories :

- celles qui présentent un caractère hiérarchisé, inégalitaire et ségrégatif ;
- celles à faible hiérarchie, situées principalement des lamanats, des Etats et confédérations de l'ouest atlantique et des sociétés pré-islamisées du Soudan-nigérien.

Arrêtons-nous sur les premières de loin les plus nombreuses.

Pour Pathé DIAGNE, celles-ci répartissent les membres de la communauté dans des catégories sociales qui relèvent de différents statuts et auxquelles on reconnaît des prééminences et des privilèges précis. L'auteur en distingue quatre :

- les classes d'âge qui renvoient à une distinction de séniorité, illustrée en particulier par la place faite à la gérontocratie africaine, une réalité toujours vivante ;

- les distinctions d'ordre qui opposent hommes libres et hommes de condition servile (l'esclave étant à l'époque et au départ une prise de guerre n'appartenant pas à l'ethnie du vainqueur) ;
- les hiérarchies de castes et de corporations, les premières étant particulièrement illustrées par la société tékrourienne – à partir de laquelle selon l'auteur les castes ont largement investi les royaumes de la zone, wolof et sérère en particulier – alors que les hiérarchies de corporations, fondées sur des critères socioprofessionnels, impliquent une mobilité sociale interne au contraire des castes ;
- les distinctions de souveraineté (statut conféré à certaines grandes familles et à leurs chefs).

Les sociétés qui ont secrété et consolidé ces structures sociales ont fait émerger des régimes et systèmes politiques qui se sont appuyés sur elles, tout en confirmant et en consolidant leur parti pris inégalitaire (lignée royale, lignée servile, lignée de castes, gens de corporations).

Parmi ces régimes et systèmes politiques, il y a eu des autocraties. Cependant ces régimes et systèmes politiques à l'époque, sont de type oligarchique pour la plupart.

La souveraineté des strates sociales secrétées est assurée par des oligarques qui portent au pouvoir un souverain, lequel les associe à son tour à l'exercice du pouvoir. Souverain et oligarques se contrôlent mutuellement, les seconds pouvant destituer le premier "s'il cesse d'agir dans le cadre de la légalité traditionnelle" ce, par l'intermédiaire du premier d'entre eux qui investit le souverain : Ihashorun yoruba ; Galadima hausa ; Laman jamtil kayorien ; Karamoxo de Fugumba du Futa Djalon etc.

Le système illustre, d'après l'auteur, une démocratie limitée et de caractère horizontal plutôt que vertical. Celle-ci s'exprime au sein des communautés et des strates sociales reconnues, avec l'érection par celles-ci de règles propres, de procédures d'identification et de désignation du ou de leurs représentants.

Les fonctions de représentation ne sont pas toujours héréditaires, bien au contraire, elles sont "renouvelables le plus souvent et à durée limitée", avec des pratiques d'alternance entre branches et quelquefois la nécessité d'un concurrent pour valider le fonctionnement du système. L'auteur cite à ce titre le cas du pays mossi où "tout candidat, pour être élu, doit avoir un concurrent. Si personne ne se présente, on suscite un opposant formel" (1976, p. 32).

La démocratie horizontale au sein des communautés s'exprime dans les assemblées de village, et revêt un caractère direct, alors qu'à d'autres moments nous sommes en présence d'une démocratie indirecte, exprimée à travers les oligarques, le contrôle qu'ils effectuent du souverain et la possibilité de le destituer.⁽¹⁾

D'après l'auteur, le système assure l'autonomie des strates concernées, leur possible recours à l'arbitrage, ainsi que le respect du statut de l'individu, qui s'exprime notamment par le droit essentiel d'émigrer ou d'agir en justice, en particulier contre toute décision ou autorité jugée arbitraire (1976, p. 25). Il reconnaît même l'existence d'une opposition de substitution ou oligarchie de rechange, souvent réfugiée dans les pays limitrophes. Cependant le système est légaliste : il s'attache à l'ordre et proscrit l'anarchie.

L'entrée de l'Islam sur la scène politique ouest-africaine a souvent contesté et proscrit l'inégalitarisme des sociétés qui viennent d'être décrites, en affirmant notamment l'unité et l'égalité de l'être devant Dieu, ce, d'autant, d'après l'auteur, que ses promoteurs sont généralement d'extraction sociale modeste. Bien vite toutefois, c'est pour remplacer les distinctions d'ordre et de castes par "une hiérarchie du savoir, de la compétence religieuse et de l'adhésion à la foi" (1976, p. 34).

2.2 - Le devoir d'informer dans la tradition

Autant dans les systèmes décrits par FIFATIN que ceux analysés par P. DIAGNE, le devoir d'informer reste une constante et se traduit par un dispositif précis. En effet, l'érection de chefs à partir des strates sociales reconnues, n'est envisageable et ne devient possible que par des démarches d'information élargies des membres de celles-ci. Le choix du mode d'approbation – le consensus – implique également de telles démarches d'information.

En retour et pour demeurer porteur de la souveraineté de leurs mandants, les chefs oligarques se doivent d'informer régulièrement ces derniers.

Les oligarques doivent également informer le souverain, en portant à son échelle les préoccupations de leurs mandants, pour lui garantir notamment de rester proche de son peuple et de demeurer dans l'esprit et le cadre de la *légalité traditionnelle*. Le souverain, de son côté, se doit d'informer les oligarques aussi régulièrement, pour

(1) Un autre repère important de la démocratie traditionnelle en pays wolof avec ses équivalences ailleurs est le principe du libre choix que l'individu peut opérer et qui se dit : *Tann sa bula neex* : mot à mot: choisir son élu, son préféré, opérer son libre choix.

s'assurer de leur adhésion et, partant, de celle des strates dont ils sont dépositaires de la souveraineté.

Le devoir d'informer constitue aussi une garantie d'ordre et de prévention de l'anarchie que le système abhorre. Il y a donc une nécessité d'informer du bas vers le haut, comme du haut par le bas. Au bas de l'échelle, l'information passe par des assemblées villageoises des collectivités concernées, dans une démarche horizontale et en accompagnement de la démocratie horizontale. A cette échelle se traitent autant les messages ascendants que descendants.

Au palier supérieur, s'organisent des séquences d'information qui concernent les oligarques et qui s'élargissent quelquefois au peuple dans la capitale. Le *ndaje reew* - le rencontre faite au nom pays ou revêtue du cachet de la nation - des Wolof illustre particulièrement ce fait.

2.3 - Le dispositif d'information dans la tradition

Pour fonctionner, le système suppose un dispositif adapté. Celui-ci se traduit :

- par des espaces de rencontre dans les villages et aux alentours de ces derniers, selon la nature de la question à traiter et du public à convier;
- des fonctions sociales spécifiques avec des agents reconnus socialement, recourant à une technologie et à un code d'information précis.

Ainsi chaque chef de collectivité dispose, pour l'exécution de sa charge et en particulier le devoir d'informer, d'un tambourinaire désigné détenant un tambour particulier – ou tout autre instrument adapté – utilisé exclusivement à cette fin. Ce tambourinaire recourt à une rythmique spécifique selon un code accessible aux membres de la collectivité et quelquefois se mue en crieur public pour démultiplier les lieux d'émission du message, en élargir la perception et en compléter au besoin le contenu.

Les rythmiques utilisées sont d'une complexité variable, introduisant des messages verbaux libres et ouverts ; traduisant des messages verbaux en formules simples et en nombre limité dont elles imitent l'expression orale ; ou constituant de véritables langages tambourinés avec lesquels il est possible de pratiquement tout dire en demeurant dans le contexte culturel et ses codes. Cette dernière possibilité est généralement offertes par les langues à tons et s'illustre dans des dispositifs dont certains permettaient – et ce, encore aujourd'hui mais à une moindre échelle – de faire partir une information de la capitale vers les frontières du royaume en quelques heures, grâce à l'existence de tambourinaires assermentés, installés dans des villages-

relais situés tous les 5 à 10 km. En pays Akan par exemple, ces derniers ouvraient la transmission des messages reçus par la déclinaison de leur identité, pouvaient en cas d'erreur le préciser par le tambour, annoncer la reprise de celui-ci, de sorte qu'il soit retransmis avec toute la fidélité voulue jusqu'aux frontières du royaume. On se référera ici aux analyses pertinentes et aux démonstrations effectuées par le chercheur ivoirien Georges NIANGORAN-BOUAH créateur du concept de la *drummologie* et à celles tout aussi passionnantes de l'avocat et chercheur burkinabé Me Frédéric Pacéré TITINGA, créateur du concept de *bendrologie* - un néologisme construit à partir du mot *Bendre* qui désigne un tambour mossi.

Le système prend en charge une information essentiellement politique mais qui peut également être sociale. Les messages délivrés peuvent ainsi se rapporter à des séances de réjouissances, à des décès, à des dangers, à des situations de détresse comme celle d'un homme mordu par un serpent, avec dans ce cas obligation à toute personne compétente dans ce domaine, de se rendre toutes affaires cessantes vers le lieu d'émission du message afin d'apporter réparation à la situation créée, etc.

L'orientation du système d'information s'inscrit très largement dans celle des institutions mises sur pied. Il est supposé exister une concordance entre les messages délivrés, leur contenu et leur orientation avec le système politique institutionnalisé. Il en est d'autant plus ainsi que la démarche consensuelle a été érigée en règle et qu'elle suppose l'adhésion de tous, en tous les cas, de la très grande majorité.

On peut s'interroger toutefois sur l'existence d'une information alternative : le système s'en accommoderait-il et une telle information a-t-elle existé ?

On pourrait avancer ici la fonction des conteurs itinérants – allant de village en village généralement libres de toute obédience – qui développaient en toute liberté une critique souvent acerbe, certes sociale et morale, mais politique également. Cette fonction critique est essentielle en ce qu'elle garde en éveil les membres des collectivités et les prépare à une meilleure participation dans leurs assemblées. Cependant elle n'est pas de nature à modifier le système ou à l'inquiéter.

Une autre forme d'approche critique est celle développée par et à travers le bouffon du roi – bissette en sérère – et que de nombreuses sociétés ont instauré. Le bouffon du roi avait toute liberté de critiquer publiquement ce dernier sans le moindre risque, et constituait également une base d'éveil de l'esprit critique des membres de la collectivité. Avantage ou handicap : il aura fallu qu'il se travestisse en bouffon !

De leur côté, certaines catégories de griots pouvaient critiquer l'autorité avec sévérité au nom de son ascendance et de valeurs socioculturelles et politiques largement partagées ; au nom également de la légalité traditionnelle, pour l'aider à rester dans la ligne des institutions.

Ces indications non exhaustives sont intéressantes, en ce qu'elles pourraient d'une manière ou d'une autre fonder – au moins partiellement – le développement de médias d'opinion, indépendants des pouvoirs en place.

III - L'APPEL AUX MUTATIONS

Les institutions politiques traditionnelles ont connu bien évidemment de nombreuses distorsions, quoiqu'elles demeurent encore largement inscrites - au moins à travers leur esprit - dans notre période contemporaine. Ces distorsions sont intervenues dans la période coloniale d'abord, ensuite avec l'érection de républiques indépendantes à partir des années 60.

Si le colonisateur a combattu ces institutions et surtout ceux qui en étaient les porteurs, il les a également, par la suite, mobilisés quelquefois pour des objectifs qui lui étaient propres, en en faussant l'esprit. Il leur a fait jouer des fonctions d'alliés, qui ont coupé les représentants des strates sociales de leurs mandants d'hier. A ce titre, on sait le rôle qu'a joué la chefferie traditionnelle, mise à contribution notamment dans la collecte des impôts et les recrutements militaires forcés pour le bénéfice du colonisateur.

Les distorsions ainsi créées ont été renforcées depuis les indépendances par les nouveaux pouvoirs. Ces derniers ont non seulement mis en place des régimes de parti unique fondamentalement anti-démocratiques, mais ont par ailleurs très peu reconnu la pertinence de ces systèmes traditionnels, sauf lorsque cela les arrangeait. Dans la plupart des cas, les peuples se sont trouvés bâillonnés et manipulés par eux.

Progressivement, ils ont développé des stratégies de désobéissance et des formes subtiles de résistance. Ces faits, alliés aux échecs répétés enregistrés dans de nombreux domaines de la vie des pays, ont conduit à la conclusion que la liberté devait leur être restituée et que seul un système démocratique qui les responsabilise, leur donne la parole, les associe dans la définition et la gestion des affaires de la cité, était le mieux indiqué pour se sortir du marasme dans lequel les pays se sont retrouvés.

Les alliés extérieurs de ces pays – l'Occident en particulier – qui les ont largement appuyés à travers des formes contestables de coopération, et en fermant les yeux sur leurs exactions et malversations multiples et variées, ont été conduits à des réparations coûteuses et répétées, dont ils ont fini par se lasser. Ne pouvant les abandonner de façon brutale à leur sort dont ils sont malgré tout solidaires, ils leur ont préconisé l'ouverture démocratique, en espérant que la note à payer serait de la sorte moins lourde.

Voilà donc que du dedans comme du dehors tout appelait à la démocratisation. Cet appel a été renforcé par la liberté recouvrée en Europe de l'Est, après un long bâillonnement des pays de cette région par le communisme.

Il reste que l'injonction à la démocratisation – cf. le discours de la Baule et les multiples conditionnalités liées à la démocratisation – fait peser quelque doute sur la sincérité des alliés occidentaux, animés d'arrière pensées évidentes, et conduit les pouvoirs africains à la mise au point de stratégies de manipulation pour se présenter sous un vernis démocratique. On peut s'interroger également sur la préparation des structures sociales africaines aux mutations qu'exige la situation, et sur l'adaptation du modèle démocratique proposé, à l'héritage socioculturel des pays et à leurs formes d'organisation ?

Dès la période coloniale, la bataille engagée par les cadres africains associés à la gestion des affaires a été la reconnaissance du colonisé en qualité de *citoyen* à part entière et non plus de *sujet*. Quelques rares élus avaient eu ce privilège de la citoyenneté qui conférait beaucoup de droits, dont celui du vote. C'était notamment, pour ne prendre que l'exemple du Sénégal, le cas des ressortissants des quatre communes : Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis.

En systématisant la reconnaissance à tous du principe de la citoyenneté, nos nouvelles républiques ont, entre autres, conféré à chacun, le droit de vote, même si elles ont dans le même temps bloqué les possibilités de libre choix, par l'instauration généralisée du parti unique, du candidat unique, voire du président à vie avec à l'appui un ensemble d'instruments juridiques adaptés.

Dans ce contexte, le nouveau citoyen n'a sans doute pas pu prendre la pleine mesure de son statut. Il a continué à s'identifier très largement à sa collectivité et à se référer aux points de vue de son autorité – l'ancien oligarque ou ce qu'il est devenu – et, à ce titre, n'assume pas entièrement ses responsabilités de citoyen.

Analysant ce fait, Kalala BWABO stigmatise les mécanismes de report de responsabilité sur les chefs de clans et conclut que ce processus conduit à une irresponsabilité collective, incompatible avec la démocratie : « Dans nos sociétés traditionnelles, suivant les mécanismes de la hiérarchie selon l'âge et étant entendu que c'est le chef de clan (le membre le plus âgé du clan) qui est le vrai et l'unique intermédiaire entre les différents membres de son clan et les membres des autres clans et aussi l'unique intermédiaire entre les vivants et les morts de son clan, lui seul est responsable, lui seul devrait répondre devant les vivants et les morts. Lui seul est donc l'unique responsable du clan.

Cette mentalité implique une irresponsabilité collective de tous les autres membres du clan. A part le chef de clan, tous les autres membres tombent dans la minorité automatique, en ce sens que tous sont comme des mineurs et ne peuvent se décider seuls sur les choses importantes de leur vie. »

Cet état de faits, de l'avis de l'auteur, a de nombreuses conséquences dans la vie quotidienne. Par exemple, toutes les causes d'échec sont considérées comme extérieures à l'agent concerné (échec à un examen, renvoi d'un service, maladie et même décès, chômage, échec dans la conduite d'initiatives ou de projets...) « Puisque l'Afrique naît à la démocratie, les Africains doivent naître à la responsabilité personnelle, individuelle. » Telle est la conviction profonde de l'auteur face aux mutations qu'il faut conduire car, pense-t-il, une véritable démocratie ne fonctionne qu'à certaines conditions : « elle suppose une bonne dose de liberté, d'instruction, d'information, de culture, de dignité, de morale et de responsabilité. »

Sans suivre l'auteur dans la systématisation de son point de vue, il faut convenir que certains faits semblent lui donner raison. Il en est ainsi, au Sénégal notamment, de la mutation du *citoyen* en *disciple confrérique* et de l'expectative dans laquelle il s'installe pour recevoir les consignes de vote de son guide religieux.

Que celui-ci ait compétence pour lui dire la voie droite en vue du salut de son âme, est dans l'ordre naturel des choses. Qu'il glisse du champ du salut à celui du choix politique, sort de cet ordre, et fausse assurément les règles du jeu démocratique⁽¹⁾. Il n'y a pas eu que les religieux à illustrer ce type de glissement. Des fraternités ethniques et d'âge ont fortement subi ce genre de tentations⁽²⁾. De leur côté, les Etats majors des partis

(1) Le *ndigël* — lire ndigueul — est le mot wolof qui exprime la consigne donnée par le chef religieux et qui peut s'illustrer dans différents domaines. Plusieurs consultations électorales récentes au Sénégal ont enregistré des *ndigël* à l'adresse des disciples et généralement en faveur du parti au pouvoir. Sur cette mutation voir l'ouvrage de Bassirou DIENG et Lilyan KESTELOOT : *Du cedo au talibé*, aux NEA, Dakar.

(2) En particulier en milieu lébou au Sénégal le regroupement. *Rakk Topp mag* : "Le cadet suit l'aîné", marche dans sa suite.

politiques ou des regroupements syndicaux, de par le monde, estiment de leur ressort, en raison de leurs capacités supposées d'analyse et de leurs options, la formulation de telles consignes à l'adresse d'un citoyen militant, insuffisamment éclairé et voué à la discipline interne, et ne s'en privent pas.

Ces quelques données qu'on peut multiplier à loisir, indiquent la nécessité de mutations fondamentales dans les sociétés africaines pour une plus grande conformité avec les valeurs de la démocratie nouvelle à laquelle nos Etats ont adhéré – au moins en théorie. L'une de ces valeurs essentielles est probablement l'affirmation de l'égalité de tous les individus à leur naissance. Face à des sociétés inégalitaristes et ségrégatives au nom desquelles Djéli Mamadou Kouyaté clame « La modestie est le partage de l'homme moyen, les hommes supérieurs ne connaissent pas l'humanité ou l'humilité ? »⁽¹⁾ – et même si FIFATIN affirme l'égalité fondamentale des individus – l'éducation à la citoyenneté s'avère être un besoin impérieux. Il faut abattre assurément, les inégalités institutionnalisées par nos sociétés traditionnelles à travers les hiérarchies d'ordre, de castes et de corporations. Cette bataille, engagée depuis la période coloniale – où elle visait aussi les inégalités entre les *citoyens* de la Métropole et les *sujets* des colonies – n'est pas encore gagnée, en raison de la profondeur des racines du système et de son aggravation par la sécrétion de nouvelles inégalités encore plus insupportables.

C'est dire tout le travail d'éducation et d'éveil qui reste à promouvoir et à conduire et dont la prise en charge sollicite tout un chacun, les journalistes en particulier, à travers leur devoir d'informer et leur fonction d'éveilleurs des consciences.

IV - SUR LES SENTIERS DE LA DEMOCRATISATION EN AFRIQUE

La démocratisation offre dans nos pays un visage dominant : le *multipartisme*. Plus le nombre de partis que compte un pays est élevé, plus celui-ci prétend donner des gages de la diversité des opinions qui s'expriment et de la qualité de la représentation des membres du corps social qui se réalise. Or le multipartisme est un masque, un leurre véritable qui sonne creux. Combien sont-ils les partis qui ne représentent pratiquement rien, en dehors des personnes qui les ont constitués ? Manipulateurs des citoyens et de l'opinion, ils sont à leur tour manipulés souvent par les pouvoirs en place avec lesquels, périodiquement, des ententes s'opèrent sur le dos du citoyen. Parce qu'ils existent, ils monopolisent la parole et les possibilités de représentation aux fonctions électives.

Leurs règles de fonctionnement imposent la discipline de parti et ne favorisent pas toujours l'expression plurielle des opinions. Ainsi, nombreux sont ceux qui n'y trouvent

(1) In Djibril Tamsir NIANE, op. cit. p. 67.

pas les conditions satisfaisantes à leur participation à la vie collective. Bien heureusement, ces dernières années ont fait émerger la majorité silencieuse, *la société civile* qui se fait entendre de plus en plus et qui doit constituer un contre-pouvoir face aux partis et aux gouvernements.

Malgré le multipartisme et les efforts de démocratisation sur d'autres échelles qui l'accompagnent, le constat est amer qui note l'inégal accès aux moyens mis en œuvre par et au nom de la collectivité nationale. Tous les citoyens sont égaux en droits clame le principe ! La réalité nous démontre le contraire tous les jours, par l'étalement d'inégalités criardes et la diversité des champs où elles s'illustrent ; et surtout par l'élargissement inquiétant de la pauvreté qui frappe des couches de plus en plus importantes de populations.

La démocratie continue d'être un idéal dans les domaines de l'expression politique, de l'accès aux moyens de production et dans la répartition équitable des richesses ; dans l'accès aux loisirs, à la santé, à l'éducation ; dans la gestion des terroirs par la responsabilisation des collectivités de base, etc.

4.1 - Repères axiologiques

L'idéal démocratique doit se nourrir de la promotion et de l'affirmation de valeurs de référence qui pourraient se fondre toutes dans ce qu'on pourrait dénommer le **Bien Commun**.

On pourrait entendre celui-ci comme le commun dénominateur de l'intérêt des personnes qui composent une société, élargie aux générations présentes, passées et à venir. Il comporte un idéal de vérité, d'égalité, de justice, de respect de la personne humaine, et de ses droits imprescriptibles à travers une éthique véritable.

Le **Bien commun**, nous semble est-il, se situe au cœur de l'idéal démocratique et postule une démocratie *sans rivage* que BEN ABDALLAH et ENGELHARD estiment caractéristique d'une « société d'hommes ou de groupes aux cultures variées, mais respectueuses de l'autonomie de chacun, reconnaissant dans chaque femme et chaque homme un véritable acteur, responsable de son destin et de celui des autres, et dans notre planète notre véritable "bien commun", divisible pour la seule commodité de la vie en société. Et dans la notion d'humanité, un patrimoine dont chaque groupe humain porte solidairement la genèse et, pour une part, le destin» (1992, p. 157).

Sans doute n'est-ce là que notre vision propre du **Bien commun**. Le journaliste croyant définira celui-ci par la référence essentielle et prioritaire aux enseignements de sa foi,

notamment à la vision de la personne humaine et de la société à travers cette foi. Pour le journaliste catholique ce sera l'Évangile d'abord, la doctrine de l'Église sur les moyens de communication sociale ensuite.

Pour d'autres, et en dehors de la foi, ce sera l'orientation politique, syndicale ou des références axiologiques moins nettement formulés, quoiqu'elles guident et connotent l'analyse et l'appréciation des faits, et déterminent les prises de position à travers une *ligne* spécifique.

4.2 - Le rôle du journaliste dans la démocratisation

Dans un tel domaine, riche d'un potentiel notable de divergences, il n'est pas simple de dire le rôle que le journaliste devrait jouer pour la démocratisation en Afrique.

La différence des points de vue et des positions se lit – malgré la déontologie de la profession– dans la mise en pratique du devoir d'informer et surtout dans celui d'éveiller les consciences. Ainsi les journalistes se sont-ils retrouvés, autant pendant la période coloniale que depuis les indépendances, aux côtés du système en place et à son service, ou en face sinon contre celui-ci. Ils ont joué la fonction de *caisse de résonance* du colonisateur ou du parti-Etat des républiques indépendantes, ou se sont évertués à se démarquer voire à combattre les points de vue de ces systèmes officiels et à offrir une approche autre de la réalité. La presse catholique, à travers *Afrique Nouvelle* en particulier, s'est, semble-t-il, largement inscrite dans cette approche alternative...

Si le devoir d'informer est corrélatif d'un droit à l'information largement affirmé par nos sociétés – traditionnelles et modernes– et qui fonde en retour le métier de journaliste, la différenciation dans le positionnement des gens du métier, justifie plus que jamais l'interrogation sur le lieu à partir duquel le journaliste s'exprime, sur l'objectivité de la *voie droite* qu'il trace, sur sa compétence à fustiger les "sentiers obliques", sur sa capacité à situer ses qualités à la hauteur de la droiture que préconise son message. Certes, il pourrait dire comme St Paul : «Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais» !

Pourtant son idéal devrait être de faire coïncider sa parole normative aux actes qu'il pose, d'être le miroir de son propre discours, à l'instar du poète-cultivateur qui administre la preuve de sa vaillance, non point assis à l'ombre fraîche des arbres ou des demeures, mais debout sous les rayons brûlants du soleil de zénith.

*Les chanteurs-poètes n'ont pas dit vrai
Je clame que le vaillant véritable*

*Peut s'introniser soi-même
Au soleil vertical de Zénith.*

Bibliographie sélective

- 1 - Africa's experiments.- **Democracy check list in Sub Saharan Africa (Minus Sudan and Somalia)**, in *West Africa*, 25-31 may 1992.
- 2 - **A la recherche de la démocratie perdue**. In : *Afrique*, p. 12 et 16, février 1992.
- 3 - BEN ABDALLAH, Taoufik ; ENGELHARD, Philippe.- **Aux sources de la modernité: pour une démocratie sans rivage**; in *Environnement africain*, n° 31-32, vol. VIII, 3-4, ENDA, pp. 145-157.
- 4 - BEN YAHMED, Béchir.- **Le multipartisme n'est pas la démocratie**, in *Jeune Afrique*, n° 1582 du 24 au 30 avril 1991, pp. 18-19.
- 5 - BOURGI, Albert - **Les états généraux de la démocratie**, in *Jeune Afrique*, n° 1591, du 26 juin au 2 juillet 1991, pp; 16 à 19.
- 6 - BWABO, Kalala.- **A l'heure de la démocratie : se départir d'une mentalité, d'irresponsabilité**, in *Zaire Afrique*, n° 258, oct. 1991, pp. 413-420.
- 7 - **Démocratisation en Afrique : quelle responsabilité pour la coopération ?** In : *Bulletin CRIDEV*, n° 102, pp. 5 à 9.
- 8 - DIAGNE, Pathé. • - **Pouvoir politique traditionnel en Afrique Occidentale"**, Paris, Présence africaine, 1967.
- - **Contribution à l'analyse des régimes et systèmes politiques traditionnels en Afrique de l'Ouest**, in *Bulletin de l'IFAN*, tome XXXII, série B, n° 3, 1970, p. 845 à 887.
 - - **De la démocratie traditionnelle**, in *Présence Africaine*, nouvelle série bilingue, n° 97, 1^{er} trimestre 1976, pp. 18 à 42.
 - - DIAGNE, Pathé, éditeur.- **Quelle démocratie pour le Sénégal ?** Edition PSD Sankoré, Dakar, 1984.
- 9 - DIOP, Cheikh Anta.- **Antériorité des civilisations nègres : mythes ou vérité historique ?** Paris, Présence africaine, 1967.
- 10 - **Droits de l'Homme et démocratie en Afrique : va-t-on enfin adapter les structures ?** In *Bulletin CRIDEV*, n° 102, pp. 9 à 17.
- 11 - FIFATIN, Maurice.- **La notion de démocratie et les autorités traditionnelles en Afrique (bilan et perspectives de la démocratie dans les Etats du Tiers Monde)**, Dakar-Université des Mutants, CESTI; Paris AFEIMON Asetimon, 10-13 février 1986, ronéo.
- 12 - GRIAULE, Marcel.- **Dieu d'eau, entretien avec Ogotomméli**, Paris, Fayard, 1966.
- 13 - KEANE, John.- **La démocratie et les médias**. In : *Revue internationale des sciences sociales*, Paris UNESCO/Erès, 1991, pp. 557-576.
- 14 - **Les moyens de communication sociale**. In : Concile Œcuménique Vatican II, constitutions décrets, déclarations messages, Paris Edition du Centurion, pp. 651 à 668.

15 - NDIAYE, Abbé Benjamin.- **L'église et les médias. L'enseignement de l'église en matière de médias et de communication.** 11 p. manuscrites.

16 - NIANE, Djibril Tamsir.- **Soundjata ou l'épopée mandingue.**- Paris, Présence africaine, 1960.

17 - PLATON.- **Les lois ou de la législation.** In *Œuvres complètes, bibliothèque de la Pléiade*, pp. 635 à 1131.

18 - STARTORI, Giovanni.- **Repenser la démocratie : mauvais régimes et mauvaises politiques.** in *Revue internationale des sciences sociales*, UNECSO/Erès, 1991, pp. 465-480.